

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30
181109/OH/AGD

ARRETE N° ARR/2018/ST/430

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre l'aménagement du site Declercq à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°ARR/2018/ST/395 en date du 2 novembre 2018.

ARTICLE 2 : A partir du 12 Novembre 2018 et ce, jusqu'au 1 décembre 2018, le stationnement sera interdit, au droit des travaux à savoir à l'angle entre l'avenue du Général Leclerc et la rue de Lannoy.

ARTICLE 3 : A partir du 12 Novembre 2018 et ce, jusqu'au 1 décembre 2018, uniquement du lundi au vendredi, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée :

- La circulation sera autorisée dans le sens centre-ville de Hem vers Villeneuve d'Ascq ;
- La circulation des véhicules sera interdite dans le sens Villeneuve d'Ascq vers le centre-ville de Hem depuis la rue de Lannoy jusqu'à la rue Leclercq Taffin ;
- Les véhicules venant de la rue de Croix depuis le rond-point dit du Clos de la Source ne pourront tourner à gauche pour s'engager vers la rue du Général Leclerc ;
- Pour se rendre dans le centre de Hem depuis le rond-point dit du Recueil, les véhicules devront emprunter les voies suivantes :
 - Avenue de l'Europe CD6d jusqu'au rond-point de l'avenue Charles de Gaulle
 - Boulevard Clémenceau jusqu'à la rue de la Tribonnerie ou jusqu'à la rue Jules Guesde

ARTICLE 4 : Les bus Transpole Liane 4 et Liane 37 seront déviés uniquement depuis Villeneuve d'Ascq vers le centre de Hem par l'avenue de l'Europe et l'avenue Maurice De Vlaminck. L'arrêt Hem-Hempemont ne sera pas desservi dans ce sens pour la durée des travaux.

ARTICLE 5 : La circulation des piétons sera déviée et sécurisée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

Article 6 : la circulation sera interdite dans les deux sens au niveau du carrefour de la rue du Général Leclerc avec la rue de Lannoy le **28 novembre de 6h à 16h** pour la réfection de la chaussée. Les bus transpole Liane 4 et Liane 37 seront déviés dans les deux sens.

- Pour se rendre dans le centre de Hem depuis le rond-point dit du Recueil, les véhicules devront emprunter les voies suivantes :
 - Avenue de l'Europe CD6d jusqu'au rond-point de l'avenue Charles de Gaulle
 - Boulevard Clémenceau jusqu'à la rue de la Tribonnerie ou jusqu'à la rue Jules Guesde
- Pour sortir de Hem depuis le centre-ville, les véhicules devront emprunter les voies suivantes :
 - Vers Villeneuve d'Ascq et Lille :
 - Rue du Général Leclerc
 - Rue Jules Guesde ou rue de la Tribonnerie jusqu'au Boulevard Clémenceau
 - Avenue de l'Europe CD6d jusqu'au rond-point du Recueil
 - OU**
 - Vers Forest-sur-Marque et Lys-Lez-Lannoy :
 - Rue du Général Leclerc puis rue du Docteur Coubronne jusqu'au rondpoint dit Kiabi pour reprendre le CD700



ARTICLE 7 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise SAVN.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise SAVN - 6 bis, rue Paul Courtois - BP 40411 - 59020 LILLE CEDEX.

Fait à HEM, le

Pour Le Maire de Hem et par délégation, l'Adjoint aux Travaux, aux infrastructures et à l'aménagement.

Laurent PASTOUR

